



DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

Arrondissement de Brioude

MAIRIE DE SAINT-ILPIZE

43380

09 64 37 29 74
contact@mairiest-ilpize.fr
http://www.mairiest-ilpize.fr/

ARRÊTE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 2024-11

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2113-1 à L 2213 – 4
Vu le Code de la route et notamment les articles R 411-21-1 et R 411-25 ;
Vu les nouvelles dispositions ministérielles sur la signalisation routière huitième partie, approuvée par arrêté du 06 novembre 1992 modifié ;
Vu le stationnement du Food Truck sur la Place Yves Fournier-Montgieux, le samedi 27 juillet de 12 heures à minuit ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Le stationnement sera interdit à tous véhicules y compris riverains, le samedi 27 juillet 2024 de 12 heures à minuit.

ARTICLE 2 :

Une signalisation adaptée sera mise en place.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié et affiché sur le site internet.

Fait à Saint-Ilpize, le 25 juillet 2024

